



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 49638

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans le cadre de l'achat d'un véhicule destiné à être aménagé spécifiquement et qui est leur seul moyen de transport. En effet, si des aides ponctuelles et non renouvelables peuvent leur être accordées dans le but d'aménager un véhicule déjà en leur possession, on déplore que les handicapés, n'ayant pour seule ressource que l'allocation adulte handicapé (AAH), ne puissent bénéficier de dispositifs d'aide visant à l'acquisition du véhicule de base, avant d'être aménagé ensuite suivant leur degré de handicap. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement à ce sujet afin de relayer l'attente grandissante de nombreux handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49638

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8282